

## Conseil municipal du mercredi 14 septembre 2011

Le mercredi 14 septembre deux mille onze à 19h00 heures, le conseil municipal s'est réuni dans son lieu habituel en session extraordinaire sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : M. Bernard BONNOT, absent excusé, procuration à M. Bertrand ASTRIC; Mme Cécile AUCANT, absente excusée; M. Bruno BERNARD, absent excusé, procuration à Mme Isabelle CHATAIGNER; M. Rémy LUCAS, absent excusé.

Madame Wilma SINA-AUCANT a été élue secrétaire de séance.

### **Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de transformation de la caserne des pompiers et de la salle multimédia en salle de restauration scolaire et d'accueil périscolaire : attribution du marché :**

Le Maire rappelle qu'une consultation de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de transformation de la caserne des pompiers et de la salle multimédia en salle de restauration scolaire et d'accueil périscolaire a été lancée.

Le marché a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP comprenant les éléments de missions suivants : études d'avant projet (APS, APD), études de projet (PRO), plans d'exécution (EXE), assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), examen de la conformité au projet des études d'exécution et de synthèse faites par les entreprises ainsi que leur visa (EXE), direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), assistance lors des opérations de réception (AOR et OPC).

Six cabinets ont répondu à l'appel d'offres. Le Maire présente les résultats de la consultation :

Cabinets	Montant de l'offre en € HT	Note sur 100
Sandrine TISSOT	27 500 €	64
Jean-Michel LHOMMEE	27 000 €	63
Jean-Claude ADAM	30 000 €	54
François SOLMON	31 150,01 €	44
Franck BALLET	28 500 €	57
Atelier MACHUREY	30 875 €	51

Le Maire précise que la commission a souhaité, comme le prévoit le règlement de consultation, auditionner les candidats dont les offres sont les mieux classées afin d'évaluer leurs qualités techniques et établir ainsi un second classement. La commission propose de retenir l'offre du cabinet Sandrine TISSOT pour un montant de 27 500 € HT.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles, dans le cadre de ce marché pour l'exécution et le règlement des travaux.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 19h15.**